RELEVÉ 8

RL-8 (2022-10)

Montant pour études postsecondaires

Année 2023 Code du relevé No

No du dernier relevé transmis

0.00

001 867 821 001 233 713

A- Montant pour études postsecondaires

B- Frais de scolarité ou d'examen

C- Dons de bienfaisance

3 537 00

2 599 14

Instructions et explication relatives aux cases du relevé 8

- A Montant fixé en fonction du nombre de sessions que vous avez commencées dans l'année et que vous avez terminées. Si vous avez 18 ans ou plus à un moment de l'année, reportez ce montant à la ligne 4 de l'annexe S de votre déclaration de revenus. Si vous êtes âgé de moins de 18 ans tout au long de l'année, ce montant doit être reporté à la ligne 7 de l'annexe A de la déclaration de revenus de la personne dont vous êtes à la charge.
- **B** Frais de scolarité ou d'examen qui incluent tous les frais obligatoires qui ont été payés à des fins éducatives. Ces frais donnent droit à un crédit d'impôt non remboursable au taux de 8 %. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 398.
- C Somme payée à titre de dons de bienfaisance. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 395.

Note : Le relevé 8 est valide uniquement s'il est délivré par un établissement d'enseignement.

Numéro d'assurance sociale de l'étudiant

Code permanent de l'étudiant

321 642 001

KARO83040407

Nom de famille, prénom et adresse de l'étudiant Karasin, Oliver A 5566 Avenue Alpine Côte Saint-Luc, QC H4V 2X3 Nom et adresse de l'établissement d'enseignement McGill University 845 Sherbrooke St. W.

Montreal, QC H3A0G5



